



Assemblée générale

Distr. générale
16 mai 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Ressources pour 2017/18 ^a	1 189 770 800
Dépenses de 2017/18	1 189 238 500
Solde inutilisé du montant approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses pour 2017/18 ^b	532 300
Crédit ouvert pour 2018/19 ^c	1 114 619 500
Montant estimatif des dépenses de 2018/19 ^d	1 114 619 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2019/20	1 023 267 600
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2019/20	(464 800)
Recommandation du Comité consultatif pour 2019/20	1 022 802 800

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 141 848 100 dollars et des engagements autorisés d'un montant de 47 922 700 dollars.

^b Utilisation d'un montant de 47 390 400 dollars sur le montant de 47 922 700 dollars approuvé au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses.

^c Ne comprend pas les ressources supplémentaires d'un montant total maximum de 80 000 000 dollars approuvées par l'Assemblée générale au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses dans sa résolution [72/293](#) (par. 20) pour l'exercice 2018/19.

^d Au 28 février 2019. Ne comprend pas les dépenses de 50 040 200 dollars qu'il est prévu d'engager à l'appui des élections et d'imputer sur le montant de 80 000 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/293](#) au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses, ni les dépenses supplémentaires de 28 287 100 dollars prévues pour assurer la sécurité dans le contexte du processus électoral, dont le Comité consultatif a autorisé l'imputation sur le montant susmentionné de 80 000 000 dollars.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 24 avril 2019. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MONUSCO est donnée à la fin du présent rapport. On trouvera dans le rapport du Comité sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755) les observations et recommandations qu'il a faites, y compris celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

2. Par sa résolution 71/301, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 141 848 100 dollars (montant net : 1 112 997 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Par la suite, dans une note sur les modalités de financement de la Mission (A/72/778), le Secrétaire général a demandé des ressources additionnelles d'un montant brut de 47 922 700 dollars (montant net : 47 722 500 dollars) pour couvrir un surcroît à la fois des dépenses au titre des militaires et du personnel civil et des dépenses opérationnelles de la Mission. Le Comité consultatif a recommandé que l'Assemblée ouvre un crédit supplémentaire de 47 922 700 dollars (A/72/844, par. 10). Dans sa résolution 72/293, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à contracter des engagements de dépenses d'un montant maximum de 47 922 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission en 2017-2018, en sus du crédit déjà ouvert pour la même période. Le montant de 47 922 700 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant total des ressources à la disposition de la MONUSCO pour l'exercice 2017-2018 s'est élevé à 1 189 770 800 dollars, dont des ressources approuvées d'un montant de 1 141 848 100 dollars et un montant maximum de 47 922 700 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses.

3. Le montant total des dépenses de l'exercice s'est élevé à 1 189 238 500 dollars (montant brut), contre des ressources approuvées de 1 189 770 800 dollars (montant brut), soit un solde inutilisé de 532 300 dollars, qui s'explique par l'utilisation de 47 390 400 dollars sur un montant approuvé de 47 922 700 dollars au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses. Le montant total des dépenses pour 2017-2018 représente une utilisation quasi intégrale des ressources approuvées pour 2017-2018, sous l'effet combiné : a) de dépenses inférieures à celles budgétisées aux rubriques militaires et personnel de police (1 391 300 dollars, soit 0,2 %) et dépenses opérationnelles (17 597 000 dollars, soit 5 %) ; et b) des dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil (18 456 000 dollars, soit 6,8 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/633).

4. Dans le rapport sur l'exécution du budget, il est indiqué qu'au cours de l'exercice 2017-2018, un montant total de 18 455 200 dollars a été réaffecté à la catégorie I (Personnel civil) à partir de la catégorie II (Militaires et personnel de police), pour un montant de 1 378 100 dollars, et de la catégorie III (Dépenses

opérationnelles), pour un montant de 17 077 100 dollars (voir [A/73/633](#), par. 64 et 65). Il y est également indiqué que l'augmentation des ressources requises au titre du personnel civil s'explique principalement par un taux de vacance effectif moyen plus faible que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, des dépenses communes de personnel dépassant les prévisions pour le personnel recruté sur les plans international et national, et un montant moyen des traitements et des contributions du personnel recruté sur le plan national supérieur aux prévisions. Les dépenses ont été inférieures aux prévisions a) pour les militaires et le personnel de police, en raison principalement d'un taux de vacance effectif moyen pour les observateurs militaires supérieur aux prévisions, et b) pour les dépenses opérationnelles, principalement du fait d'une réduction de la flotte aérienne et du nombre d'heures de vol, conformément à l'initiative du Secrétaire général visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations aériennes des missions, et de la réduction des achats de matériel.

5. On trouvera à la section IV ci-dessous, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

6. Lorsqu'il a examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la MONUSCO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 ([A/73/5 \(Vol. II\)](#), chap. II) (voir par. 43 ci-dessous).

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2019, le montant brut des dépenses s'élevait à 816 729 600 dollars et que la Mission prévoyait d'utiliser intégralement le crédit ouvert pour 2018/19 à la fin de l'exercice en cours.

8. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 20 de sa résolution [72/293](#) (par. 20), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, des dépenses d'un montant total maximum de 80 000 000 dollars afin de doter la Mission des ressources financières dont elle avait besoin pour apporter un appui aux élections en République démocratique du Congo. Les principales hypothèses retenues pour déterminer les ressources requises pour permettre à la MONUSCO de fournir une assistance technique et un soutien logistique dans le contexte du processus électoral ont été exposées dans le rapport du Secrétaire général sur les dépenses supplémentaires prévues par la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/784/Add.1](#)).

9. Dans une lettre datée du 3 avril 2019 qu'il a adressée au Président du Comité consultatif, le Contrôleur a demandé au Comité de donner son assentiment à des engagements de dépenses pour couvrir les besoins de la MONUSCO au titre de l'appui aux élections, qui supposait des coûts directs et indirects. S'agissant des coûts directs, le Contrôleur a indiqué que la Mission prévoyait un montant de 50 040 200 dollars qu'elle a proposé d'imputer sur le montant approuvé par l'Assemblée générale au titre de l'autorisation d'engagements de dépenses pour l'appui de la Mission au processus électoral. Le Contrôleur a en outre indiqué que le solde non utilisé s'expliquait essentiellement par la mobilisation d'un plus petit nombre d'appareils et par un moins grand nombre d'heures de vol ainsi que par le recours moins fréquent à des vacataires, la Mission n'ayant pas transporté de matériel électoral.

10. À propos des coûts indirects, le Contrôleur a indiqué dans la même lettre que des dépenses supplémentaires d'un montant de 28 287 100 dollars avaient été engagées pour lutter contre la violence et assurer la sécurité dans le cadre du processus électoral, dont 22 593 100 dollars au titre des militaires et du personnel de police et 5 694 000 dollars pour les dépenses opérationnelles. Ces coûts indirects étaient liés : a) à l'établissement d'un bataillon à déploiement rapide supplémentaire (22 593 100 dollars) ; b) au renforcement des mesures de sécurité dans les locaux de la MONUSCO à Kinshasa, Goma, Beni et Bukavu (440 000 dollars) ; c) aux mouvements de contingents (4 504 000 dollars) et d'unités de police constituées (750 000 dollars). Le Contrôleur a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 28 287 100 dollars et à imputer ces dépenses sur le montant de 80 000 000 dollars approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293 au titre de l'autorisation d'engagement de dépenses. En application de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale et à l'article 4.6 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a fait sienne la demande d'autorisation d'engager des dépenses d'un montant maximum de 28 287 100 dollars et d'imputer les dépenses encourues pour assurer la sécurité dans le contexte des élections sur les engagements autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/293.

11. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel en tenue et du personnel civil de la MONUSCO s'établissaient comme suit au 28 février 2019 :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	660	504	23,6
Militaires et personnel de police	16 215	15 222	6,1
Police des Nations Unies	391	319	18,4
Unités de police constituées	1 050	1 039	1,0
Personnel civil			
Département/bureau			
Personnel recruté sur le plan international	829	724	12,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	242	196	19,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2 010	1 880	6,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Recruté sur le plan international	23	20	13,0
Recruté sur le plan national	82	81	1,2
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	407	356	12,5
Recrutés sur le plan national	11	7	36,4
Personnel fourni par des gouvernements	90	44	51,1

^a Niveau le plus élevé de l'exercice pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

12. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 31 décembre 2018, toutes les demandes de remboursement afférentes aux contingents présentées jusqu'au 31 juillet 2018 avaient été réglées, laissant un solde à régler de 102 119 600 dollars. Au 31 décembre 2018, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées jusqu'en septembre 2018 et réglées jusqu'en juin 2018, le montant restant dû s'établissant à 137 962 400 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 28 février 2019, 356 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 10 841 000 dollars depuis la création de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 9 avril 2019, 25 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité étaient en instance de règlement, dont 9 reçues le 9 avril 2019 et 13 demandes étaient en attente de la réception des documents médicaux demandés aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, alors que pour 2 d'entre elles l'évaluation médicale était en cours et pour une la Mission avait été invitée à confirmer le décès d'une personne. **Le Comité consultatif compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

13. Le Comité consultatif a été informé également qu'au 25 mars 2019 un montant de 20 107 654 200 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création. Les contributions reçues à la même date s'élevaient à 19 906 210 300 dollars, laissant un solde impayé de 201 443 900 dollars. Il a en outre été informé qu'au 25 mars 2019, les liquidités dont disposait la Mission s'élevaient à 120 199 700 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve opérationnelle de trois mois de 183 863 600 dollars (non compris les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police). **Le Comité consultatif est préoccupé par la faiblesse de la trésorerie de la Mission. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies (voir aussi résolution 71/303, par. 3).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

A. Mandat et hypothèses de planification

14. Le mandat de la MONUSCO a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1925 (2010). Sa dernière prorogation, jusqu'au 20 décembre 2019, a été approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2463 (2019).

15. On trouvera aux paragraphes 8 à 24 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la MONUSCO pour 2019/20 (A/73/816) des informations sur les hypothèses de planification et les activités d'appui de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Il est indiqué dans le rapport qu'une étape importante a été franchie avec la tenue largement pacifique de l'élection présidentielle et d'élections législatives (aux niveaux national et provincial) le 30 décembre 2018, et que le cycle électoral complet devrait s'achever le 16 février 2020, date à laquelle la République démocratique du Congo tiendra des élections locales. Durant la période postélectorale, le dispositif de la Mission sera ajusté afin de concentrer sa présence géographique dans les zones prioritaires, ce qui se traduira par une réduction du nombre de bureaux locaux dans les zones non touchées par le conflit armé ainsi que du nombre de militaires, de policiers et de civils. Les priorités de la Mission pour l'exercice 2019/20 seront les suivantes : a) l'action politique, notamment pour soutenir résolument et durablement la consolidation des priorités du Gouvernement nouvellement élu et pour engager un

dialogue sur les causes profondes du conflit afin de contribuer à une paix durable ; et b) la protection des civils et les droits de l'homme (ibid., par. 10).

16. Il est indiqué en outre dans le rapport qu'au cours de l'exercice 2019/20, les partenariats entre la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies seront orientés sur la mise au point d'une stratégie de transition progressive pour le retrait de la Mission et l'élaboration d'un plan pour la reprise par les institutions publiques, s'il y a lieu, des tâches relevant actuellement de la Mission, pour leur exécution par l'équipe de pays à l'appui du Gouvernement lorsque les moyens le permettent, ou pour leur suppression. La stratégie de transition devra être en phase avec les priorités définies dans le plan national stratégique de développement du Gouvernement, qui devrait être soutenu par l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que par les partenaires bilatéraux et multilatéraux (ibid., par. 27).

17. S'agissant des activités d'appui, le Secrétaire général indique dans son rapport qu'au cours de l'exercice 2019-2020, ces activités viseront essentiellement à fournir l'appui administratif et logistique nécessaire à l'exécution du mandat de la Mission, avec trois objectifs principaux : a) consolider la présence de la Mission, tout en veillant à tenir compte des questions environnementales ; b) ajuster le dispositif de la composante Appui de la Mission afin d'appuyer les opérations de protection des civils menées par les bataillons d'intervention rapide et la brigade d'intervention de la force, notamment en utilisant un système de drones plus performant et en améliorant la mobilité de la force grâce à l'utilisation d'avions de transport lourds et d'hélicoptères ; et c) renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, conformément à l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général (ibid., par. 18). Pour mieux assurer la sécurité des soldats de la paix et conserver ses bases d'opérations, la Mission fortifiera les sites de déploiement ainsi que les complexes de l'ONU, mettra en place une solide chaîne d'évacuation sanitaire et de traitement des blessés et respectera la chronologie 10-1-2 pour le traitement et l'évacuation en cas de traumatisme (ibid., par. 20).

B. Ressources nécessaires

18. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 s'élève à un montant brut de 1 023 267 600 dollars (montant net : 1 000 224 200 dollars), soit une diminution de 91 351 900 dollars, ou 8,2 %, en chiffres bruts, par rapport au crédit de 1 114 619 500 dollars ouvert pour 2018/19. Cette diminution s'explique par les réductions proposées au titre des militaires et du personnel de police (23 947 200 dollars, soit 4,5 %), du personnel civil (35 276 300 dollars, soit 13,7 %) et des dépenses opérationnelles (32 128 400 dollars, soit 10,0 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/73/816) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2018/19^a</i>	<i>Proposé 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	660	660	–
Militaires des contingents	16 215	16 215	–
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

19. Les ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2019/20 s'élèvent à 551 091 100 dollars, soit une diminution de 23 947 200 dollars (4,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Comme indiqué dans le document budgétaire, cette diminution s'explique principalement par le déploiement d'un nombre plus faible que prévu de membres du personnel en raison de l'application de coefficients délais de déploiement plus élevés, conformément à l'examen stratégique de la MONUSCO, à l'issue duquel il a été recommandé d'ajuster le dispositif de la Mission après les élections. Les modifications sont les suivantes : a) pour les observateurs militaires, un coefficient délais de déploiement de 26,0 % est appliqué, contre 17,6 % en 2018/19 (ibid., par. 145) ; b) pour les contingents, le coefficient délais de déploiement appliqué est de 15,2 % au lieu de 4,2 % en 2018/19, compte tenu du rapatriement prévu d'un bataillon et d'une compagnie de forces spéciales, ainsi que du rapatriement partiel de deux bataillons (ibid., par. 146) ; c) pour les membres de la police des Nations Unies, le coefficient délais de déploiement appliqué est de 26,9 % contre 18,0 %, compte tenu de la réduction prévue des effectifs de la police des Nations Unies (ibid., par. 148) ; et d) pour le personnel des unités de police constituées, le coefficient délais de déploiement appliqué est de 13,3 %, contre 0,5 % en 2018/19, compte tenu du rapatriement prévu d'une unité de police constituée (ibid., par. 149).

20. En ce qui concerne sa recommandation concernant la fourniture en temps voulu de logements conformes aux normes à tous les membres des contingents (A/72/789/Add.11, par. 16 ; voir également A/73/816 sect. V.B), le Comité consultatif a été informé qu'en 2018/19, 68,5 % des membres des contingents étaient hébergés dans des logements conformes aux normes des missions des Nations Unies. En outre, au cours de l'exercice 2019/20, la Mission prévoit que ces normes seront respectées pour 100 % des logements dans l'ensemble des sites statiques et pour 75 % d'entre eux au niveau global, grâce au remplacement des modules préfabriqués qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile et à un programme de remise en état des logements qui ne sont pas conformes. **Le Comité consultatif prend note des améliorations prévues et encourage la Mission à poursuivre ces efforts afin d'héberger l'ensemble des membres des contingents dans des logements conformes aux normes.**

21. **Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions de Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.**

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Postes approuvés pour 2018/19</i>	<i>Postes proposés pour 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	829	721	(108)
Personnel recruté sur le plan national ^a	2 252	1 725	(527)
Emplois de temporaire	105	59	(46)
Volontaires des Nations Unies	418	347	(71)
Personnel fourni par des gouvernements	90	90	–
Total	3 694	2 942	(752)

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

22. Les crédits demandées au titre du personnel civil pour 2019/20 s'élèvent à 221 755 600 dollars, soit une diminution de 35 276 300 dollars (13,7 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Cette diminution s'explique par des dépenses moindres que prévues au titre : a) du personnel recruté sur le plan international (9 589 800 dollars, soit 7,0 %), en raison de la réduction nette proposée de 108 postes, dont le nombre tomberait de 829 à 721, et de l'arrêt du versement de la prime de danger à Bunia, Dungu, Kalemie et Uvira à compter du 1^{er} avril 2018, et à Kananga et à Tshikapa, à compter du 1^{er} octobre 2018 (A/73/816, par.151) ; b) du personnel recruté sur le plan national (18 968 400 dollars, soit 20,7 %), en raison de la réduction nette proposée de 527 postes (38 administrateurs et 489 agents des services généraux) et de l'arrêt du versement de la prime de risque à Bunia, Dungu, Kalemie et Uvira à compter du 1^{er} avril 2018 et à Kananga et Tshikapa à compter du 1^{er} octobre 2018 (ibid., par. 153) ; c) des Volontaires des Nations Unies (3 757 100 dollars, soit 19,7 %), en raison principalement de la réduction nette proposée de 71 postes (ibid., par. 155).

Recommandations concernant les postes et les postes temporaires

23. Au total, 2 942 postes et postes temporaires sont proposés pour le personnel civil pour 2019/20, dont 721 postes soumis à recrutement international, 1 725 postes soumis à recrutement national, 347 postes temporaires de Volontaires des Nations Unies, 59 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 90 postes temporaires pour le personnel fourni par des gouvernements. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs font apparaître une diminution nette de 752 postes et postes temporaires résultant de : la suppression de 764 postes ; la création de 12 postes (4 membres du personnel recrutés sur le plan international et 8 Volontaires des Nations Unies) ; et la transformation de 10 postes et postes temporaires soumis à recrutement local, y compris la transformation de 1 P-4, de 7 P-3 et de 2 postes et postes temporaires d'agent(e) du Service mobile en 8 postes temporaires d'administrateur(trice) et 2 postes d'agent(e) des services généraux recrutés sur le plan national.

Création de postes

24. Il est proposé de créer au total 12 postes comme suit :

a) Un poste de conseiller(ère) principal(e) pour la transition (P-5) au Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire), notamment pour : aider la Représentante spéciale adjointe pendant le processus de transition ; travailler en étroite coordination avec le (la) Conseiller(ère) principale pour les politiques du Programme des Nations Unies pour le développement ; contribuer à l'intégration effective de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la république démocratique du Congo et la région dans les processus de planification stratégique ; améliorer la coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et les autres coordonnateurs résidents de la région afin d'assurer la conformité avec les engagements régionaux (ibid. ; par. 41) ;

b) Un poste de conseiller(ère) pour la transition (P-4) au Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente/Coordonnatrice de l'action humanitaire) pour, entre autres, fournir un appui fonctionnel à la Représentante spéciale adjointe dans sa tâche de supervision du processus de transition (ibid., par. 42). **Le Comité consultatif note la similitude des fonctions du (de la) conseiller(ère) principal(e) pour la transition et du (de la) conseiller(ère) pour la transition et n'est pas convaincu de la nécessité de créer deux postes de conseiller pour la transition. En conséquence, il recommande de ne pas approuver le poste de conseiller(ère) pour la transition (P-4) proposé.**

Toutes les dépenses opérationnelles connexes devraient être ajustées en conséquence ;

c) Un poste de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5) au bureau local de Beni et au bureau local de Bunia, qui exercera les fonctions de chef adjoint(e) de bureau et aidera le (la) chef de bureau (ibid., par. 45 à 48) ;

d) Un poste de spécialiste de la planification et de la coordination dans chacun des sept bureaux extérieurs de Beni, Bunia, Goma, Kalemie, Kananga, Bukavu et Uvira, afin de permettre à leurs chefs respectifs d'améliorer la coordination des composantes de la Mission dans l'exécution du mandat (ibid., par. 49) ;

e) Un poste de spécialiste de la planification et de la coordination (Volontaire des Nations Unies) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) à Goma, afin de permettre à ce dernier d'améliorer la coordination des composantes de la Mission dans l'exécution du mandat (ibid., par. 49). **Le Comité consultatif est d'avis que les fonctions du poste proposé pourraient être assurées par le personnel existant du Bureau et recommande de ne pas approuver le poste de spécialiste de la planification et de la coordination (Volontaire des Nations Unies) qu'il est proposé de créer au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations) à Goma. Toutes les dépenses opérationnelles connexes devraient être ajustées en conséquence.**

Transformation

25. Au total, il est proposé de transformer 10 postes comme suit :

a) Un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) du Service mobile) en un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au bureau local de Kananga, en application de la stratégie adoptée par la Mission, qui consiste à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible afin de transférer les capacités aux homologues nationaux, car il a été établi que les fonctions administratives peuvent être adéquatement exécutées par un membre du personnel recruté sur le plan national (ibid., par. 50) ;

b) Un poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) du Service mobile) en poste d'assistant(e) à l'administration (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), en application de la stratégie qui consiste à transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national chaque fois que possible, afin de renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national (ibid., par. 76) ;

c) Huit postes temporaires de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-4 et 7 P-3) à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en quatre postes temporaires de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et quatre postes d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), en raison des programmes de lutte contre la violence de proximité, qui rendent indispensables des connaissances approfondies de la situation locale, et de la nécessité de renforcer les capacités nationales car les activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration se poursuivront après le désengagement de la Mission (ibid., par. 82).

26. Le Comité consultatif se félicite de l'approche adoptée pour renforcer les capacités nationales et transformer des postes et postes temporaires soumis à

recrutement international en postes soumis à recrutement local, et encourage la MONUSCO à continuer de rechercher de nouvelles possibilités de transférer des capacités au personnel recruté sur le plan national.

Taux de vacance et postes vacants

27. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance pour le personnel civil concernant : a) pour 2017/18, le taux budgétisé et le taux effectif moyen ; b) le taux de vacance prévu dans le budget pour 2018/19, le taux de vacance moyen effectif pour la période de huit mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 28 février 2019 et le taux de vacance effectif au 28 février 2019 ; le taux de vacance appliqué pour calculer les prévisions de dépenses pour 2019/20. Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes proposés pour 2019/20 sont : a) supérieurs à la fois au taux effectif moyen et au taux effectif au 28 février 2019, pour le personnel recruté sur le plan international ; b) supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019, pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; c) supérieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019, pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; d) inférieurs au taux moyen effectif mais supérieurs au taux effectif au 28 février 2019, pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; e) inférieurs au taux moyen effectif et égaux au taux effectif au 28 février 2019, pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national ; f) inférieurs à la fois au taux moyen effectif et au taux effectif au 28 février 2019, pour le personnel fourni par des gouvernements.

Taux de vacance

(En pourcentage)

	2017/18		2018/19		2019/20	
	Taux budgétisé	Taux effectif	Taux budgétisé	Taux moyen effectif du 1 ^{er} juillet 2018 au 28 février 2019	Taux effectif au 28 février 2019	Taux de vacance proposé
Personnel recruté sur le plan international	18,0	15,0	18,0	11,7	12,7	18,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	22,0	19,2	22,0	20,7	19,0	22,0
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	10,5	11,3	11,2	5,9	6,5	11,2
Volontaires des Nations Unies						
Recrutés sur le plan international	12,9	18,7	14,7	22,4	12,5	14,7
Recrutés sur le plan national	12,9	45,5	36,4	45,5	36,4	36,4
Personnel fourni par des gouvernements	50,0	50,0	50,0	55,6	51,1	50,0

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} avril 2019, 256 postes au total étaient vacants, dont 83 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan international [1 D-2, 13 P-5, 18 P-4, 21 P-3, 4 P-2, 26 (SM)] et 173 postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national (46 administrateurs(trices) et 127 agent(e)s des services généraux). Au total, 49 postes (17 postes d'administrateur(rice) recruté(e) sur le plan national et 32 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) sont vacants depuis plus de deux ans. Il est proposé de supprimer 22 de ces postes, alors que le processus de recrutement en est à divers stades pour 17 d'entre eux et que 10 n'ont fait l'objet d'aucune décision. Le Comité consultatif a

également reçu une liste de 13 postes vacants depuis plus de deux ans qu'il est proposé de conserver, dont huit qui en sont à divers stades du processus de recrutement et cinq qui n'ont fait l'objet d'aucune décision.

29. **Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants sont pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Il réaffirme aussi son opinion selon laquelle les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67) ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale). Le Comité compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera cette question, de plus amples informations sur l'état des postes vacants de longue date mentionnés ci-dessus dont le maintien est proposé.**

Versement de l'indemnité de fonctions

30. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Mission comptait 16 titulaires de poste [2 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 6 (SM)] recevant une indemnité de fonctions. Le Comité consultatif rappelle que l'indemnité de fonctions peut être utilisée dans le cas, exceptionnel, où un fonctionnaire d'une classe inférieure exerce les fonctions d'un poste d'une classe nettement supérieure pour une période temporaire supérieure à trois mois [voir la disposition 3.10 b)]. **Le Comité consultatif souligne que l'affectation de fonctionnaires à des postes de rang supérieur devrait être utilisée à titre temporaire, que tous les postes vacants actuels et futurs devraient être pourvus rapidement et que les procédures de recrutement devraient être menées à leur terme.** Il formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général.

Volontaires des Nations Unies

31. Le Comité consultatif a été informé que le montant estimé des dépenses au titre des Volontaires des Nations Unies pour 2018/19 était de 20 776 100 dollars, soit une augmentation de 9 % par rapport au crédit ouvert, qui tient principalement à l'application d'un taux de 13,0 %, au lieu du taux de 8,0 % budgétisé, pour les dépenses d'appui au programme facturées par le PNUD, ainsi qu'au versement aux Volontaires des Nations Unies basés à Kinshasa, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'une indemnité de bien-être. S'étant enquis des raisons pour lesquelles le taux appliqué par le PNUD pour les dépenses d'appui au programme était passé de 8 à 13 %, le Comité consultatif a été informé que le programme des Volontaires des Nations Unies, qui est administré par le PNUD, avait introduit un nouveau mécanisme de recouvrement des coûts fondé sur une méthode à trois niveaux, afin de mieux refléter la répartition de sa charge de travail interne indépendamment de la durée du contrat des Volontaires et pour utiliser un mécanisme qui puisse être appliqué à tous les partenaires des Nations Unies. Un mémorandum d'accord global entre le Secrétariat et le programme des Volontaires des Nations Unies a été signé avec effet au 1^{er} janvier 2019. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale,**

lorsqu'elle examinera cette question, de plus amples informations sur ce mémorandum d'accord global, y compris ses incidences financières.

Dotation en personnel du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire)

32. Il est indiqué dans le document sur le budget de la Mission que l'effectif du Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (Coordonnatrice résidente et Coordonnatrice de l'action humanitaire) comprend 21 postes (voir [A/73/816](#), tableau 1 et annexe II.A). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que deux postes (1 P-4 et 1 P-5) étaient actuellement affectés au Bureau de la Représentante spéciale adjointe pour l'aider à assumer ses fonctions de Coordonnatrice résidente et étaient financés sur le budget du Bureau de la coordination des activités de développement et gérés par le PNUD. En outre, un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) était mis à disposition par le PNUD dans le cadre de l'accord négocié entre l'ONU et le PNUD. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il conviendrait d'indiquer clairement et de façon totalement transparente dans le projet de budget la source de financement de ces postes.** Le Comité examine cette question plus avant dans son rapport concernant les opérations de maintien de la paix en général ([A/73/755](#)).

33. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué 2018/19</i>	<i>Montant proposé 2019/20</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	322 549 300	290 420 900	(32 128 400)

34. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour 2019/20 s'élèvent à 290 420 900 dollars, soit une diminution de 32 128 400 dollars (10 %) par rapport au crédit ouvert pour 2018/19. Le Secrétaire général propose des diminutions pour toutes les catégories de dépense, à l'exception des opérations maritimes.

Voyages

35. Les ressources demandées pour les voyages en 2019/20 s'élèvent à 5 255 100 dollars, soit une diminution de 143 200 dollars (2,7 %) par rapport au crédit ouvert en 2018/19. Le Comité consultatif a reçu des informations selon lesquelles cette diminution s'expliquait principalement par une baisse du nombre de voyages à des fins de formation en raison de la réduction des effectifs et du recours accru à la formation en ligne ([A/73/816](#), par. 159). Les ressources demandées au titre des voyages non liés à la formation augmenteraient de 2 000 dollars en 2019/20. Compte tenu de la réduction des effectifs, le Comité consultatif estime que les ressources au titre des voyages non liés à la formation devraient également être réduites. En outre, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que la classe affaires est autorisée pour plusieurs voyages liés à des colloques, qui, de son point de vue, relèvent de la catégorie apprentissage et perfectionnement et devraient donc ne donner droit qu'à la classe économique. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande une réduction**

de 3 % (157 700 dollars) des ressources demandées au titre des voyages en 2019/20.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 20,5 % des voyages effectués en 2017/18 l'avaient été conformément aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée à plusieurs reprises par les faibles taux de conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).**

Installations et infrastructures

37. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 48 307 700 dollars, soit une diminution de 10 329 500 dollars (17,6 %). Il est indiqué dans le projet de budget que cette diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre du remplacement du matériel obsolète, de la location de locaux, de la construction, des fournitures, des services publics, des services d'élimination des déchets et des services de sécurité en raison de la fermeture de bases opérationnelles et de bureaux extérieurs, de la réduction des effectifs, du changement du dispositif de la Mission et du retrait prévu de celle-ci (A/73/816, par. 60). **Le Comité consultatif recommande une réduction supplémentaire de 3 % (94 000 dollars) des ressources demandées au titre des objets de dépense suivants : achat de groupes électrogènes et de matériel électrique ; achat de mobilier ; achat de matériel de bureau et d'autres équipements ; et achat d'équipements de sécurité et de sûreté.**

Transports terrestres

38. Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 11 937 800 dollars, soit une diminution de 4 806 000 dollars (28,7 %). Dans le projet de budget, le Secrétaire général indique que la variation s'explique principalement par : a) la baisse du niveau des dépenses prévues au titre du carburant en raison de la diminution du parc de véhicules par suite de la réduction des effectifs, de la fermeture de sept bureaux locaux et d'un site à Kamina et du rapatriement de militaires et de policiers ; b) la réduction des frais de gestion liés au contrat d'approvisionnement en carburant ; et c) la réduction du nombre de véhicules remplacés, dans le cadre de la diminution du parc de véhicules (ibid., par. 161). Compte tenu de la réduction du parc de véhicules et de la diminution des effectifs et eu égard également à la structure des dépenses pour 2017/18 et 2018/19, le Comité consultatif estime que le montant de 2 275 700 dollars demandé au titre des pièces de rechange, soit une réduction de 8,9 %, pourrait encore être réduit. **Il recommande donc de réduire de 3 % (68 300 dollars) les ressources demandées au titre des pièces de rechange au titre des transports terrestres.**

Systèmes de drones

39. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif a noté qu'il avait été informé que le système de drones actuel n'avait pas été utilisé et qu'un nouveau contrat commercial était nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels de la Mission (A/72/789/Add.11, par. 34). Ayant demandé des informations actualisées sur l'utilisation du système de drones au cours des trois dernières années, le Comité consultatif a été informé que l'objectif principal du système était : a) de surveiller les mouvements, les trafics, les voies d'approvisionnement logistiques et les emplacements des groupes armés illégaux ; b) assurer une reconnaissance tactique à

l'appui des opérations offensives de la MONUSCO ; et c) veiller à la sécurité des installations des Nations Unies, des personnes déplacées et des concentrations et camps de personnes déplacées au niveau interne et de réfugiés. Il a en outre été informé que le système s'était révélé inadapté en raison de sa portée limitée et de son incapacité de fonctionner dans des conditions météorologiques défavorables, ainsi que de problèmes techniques fréquents, dont plusieurs accidents. Pour remédier aux limites opérationnelles du système, l'ONU a lancé un nouvel appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau système de drones à même d'améliorer la fonctionnalité à un coût similaire ou inférieur (voir également A/70/5 (Vol II), chap. II, par. 110, A/73/5 (Vol II), chap. II, annexe II). **Le Comité consultatif estime que cette situation témoigne des déficiences de la procédure de passation des marchés, y compris pour ce qui est de l'analyse des besoins et de l'évaluation des propositions de fournisseurs, ce qui conduit à l'achat de biens non adaptés à leur objet. Il compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain rapport des informations complémentaires sur les mesures prises pour remédier à ces déficiences ainsi que sur les enseignements tirés.**

40. **Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 24, 35, 37 et 38 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Questions diverses

Répartition équilibrée des femmes et des hommes

41. Le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui indique la répartition du personnel de la MONUSCO selon le sexe (en pourcentage). **Le Comité consultatif note le faible taux de représentation des femmes, en particulier dans les catégories du personnel recruté sur le plan national, et encourage la MONUSCO à redoubler d'efforts pour parvenir à une répartition équilibrée des femmes et des hommes dans son personnel civil.**

Personnel civil selon le sexe, au 30 juin 2018

(En pourcentage)

	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
P-5 et au-dessus	32	68
P-1 à P-4	29	71
Agent(e)s du Service mobile	30	70
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	15	85
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	15	85
Volontaires des Nations Unies (recrutés sur le plan international)	28	72

Gestion des risques

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la fonction de gestion des risques à la MONUSCO était assurée conjointement par le (la) Chef de cabinet et le (la) Directeur(rice) de l'appui à la Mission, comme indiqué ci-après : (a) au Bureau du (de la) Chef de cabinet, la Cellule de la planification stratégique assure la coordination avec un(e) spécialiste hors classe de la planification des missions (P-5) secondé(e) par un(e) spécialiste de la planification des missions (P-3) ; b) le (la) Directeur(rice) de l'appui à la Mission est secondé(e) par le Groupe

de l'application des recommandations d'audit, dirigé par un(e) fonctionnaire d'administration (P-4), secondé(e) par un(e) fonctionnaire d'administration (P-3) et par deux assistant(e)s administratifs(ves) (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux). **Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une solide fonction de gestion des risques, compte tenu des risques inhérents à la réduction des effectifs des opérations de maintien de la paix, tels que la perte ou le vol de biens. Il compte que le Secrétaire général fournira dans son prochain rapport des informations complémentaires sur les risques recensés et les mesures prises pour les atténuer et y faire face.**

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

43. Ayant demandé des précisions sur les mesures prises concernant la mise en œuvre des recommandations sur la fraude du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (voir également [A/72/789](#), par. 30 et 31), le Comité consultatif a été informé que pour l'exercice 2017/18, un total de 14 cas de fraude avérée ou présumée recensés par la MONUSCO avaient dûment été déférés aux services d'enquête concernés et téléchargés dans le Système de suivi des fautes professionnelles. Toutes les décisions concernant l'imposition de sanctions disciplinaires à l'encontre de fonctionnaires sont prises par le Siège et il incombe à la Mission de mettre en œuvre ces mesures. Le Comité consultatif a en outre été informé que la Mission avait également pris des mesures pour renforcer sa capacité d'investigation interne en recrutant des enquêteurs spécialisés supplémentaires à la Section de la sécurité et de la sûreté, afin de mener les enquêtes en temps voulu. La Mission a par ailleurs indiqué qu'il avait été donné suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les cas de fraude avérée ou présumée jusqu'au 30 juin 2017. En outre, s'agissant des recommandations relatives à l'affaire de complicité présumée concernant des contrats de bail (voir [A/72/789](#), par. 30 et 31 ; et [A/72/789/Add.11](#), par. 4), une enquête menée par le BSCI avait conclu que les allégations étaient sans fondement et l'enquête avait donc été close.

Gestion de l'environnement

44. Des informations sur le plan d'action pour l'environnement de la MONUSCO figurent au paragraphe 84 du document budgétaire. La Division de l'appui à la mission appliquera le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, une importante partie des travaux consistant à mener des inspections et à superviser les activités de remise en état de l'environnement avant la fermeture des sept bureaux locaux et à obtenir des certificats de conformité aux normes environnementales signés par les propriétaires avant la remise des locaux. La Mission traitera également les risques écologiques associés à la gestion des eaux usées et des déchets dangereux et adoptera des pratiques plus respectueuses de l'environnement en matière d'exploitation du parc de véhicules appartenant à l'ONU. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des précisions supplémentaires sur la stratégie environnementale de la MONUSCO dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des eaux usées, des déchets solides et de la production de déchets. En ce qui concerne l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, le document sur le budget indique que le raccordement des sites de la Mission à Kalemie au réseau électrique national devrait permettre de réaliser des économies de 200 000 dollars au titre du combustible diesel et des pièces de rechange ([A/73/816](#), par. 124). Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que l'installation d'une centrale solaire à Goma devrait générer des économies de 182 000 dollars par an au titre de la consommation de combustibles.

45. Le Comité consultatif prend note des initiatives de la Mission en matière d'environnement et continue d'encourager la MONUSCO à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme demandé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 70/286. Il souligne en particulier la nécessité de veiller à ce que les risques environnementaux liés à la réduction des effectifs de la MONUSCO et à la fermeture de bureaux extérieurs et de bases d'opérations soient pleinement pris en compte de manière globale. Il compte que le Secrétaire général donnera dans son prochain rapport des précisions sur l'impact de la mise en œuvre de sa stratégie environnementale en termes de gains d'efficacité, de consommation énergétique et d'économies d'énergie. Le Comité consultatif formule d'autres observations et recommandations sur les questions d'environnement et d'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/73/755).

Projets à impact rapide

46. Le projet de budget pour 2019/20 prévoit un montant de 1,5 million de dollars pour un total de 65 projets à effet rapide, dont la fourniture de lumière par l'installation de panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics ; la construction ou la remise en état de centres de santé essentiels, de bâtiments scolaires et de points d'eau ; la construction de centres de formation professionnelle et leur dotation en matériel ; la réparation des ponts; la remise en état des prisons, des bâtiments judiciaires, des commissariats de la police nationale et des bâtiments occupés par l'administration (A/73/816, par. 143). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport des renseignements supplémentaires sur la gestion, la mise en œuvre et l'état d'avancement des projets, y compris des informations sur les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience.**

Activités relatives aux programmes

47. Un montant de 3 334 000 dollars est proposé pour financer d'autres activités de programme en 2019/20. On trouvera aux paragraphes 139 et 140 du projet de budget des informations sur les autres activités de programme qu'il est proposé d'entreprendre. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera dans son prochain rapport des informations à jour sur les efforts déployés pour améliorer la planification et la gestion d'autres activités de programme ainsi que la fourniture d'information sur ces activités.**

VI. Conclusion

48. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/73/633). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale :**

a) **d'autoriser, en vertu de sa résolution 72/293, l'ouverture au Compte spécial de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, d'un crédit additionnel d'un montant de 47 390 400 dollars, utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ;**

b) **compte tenu du montant de 1 141 848 100 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 71/301, d'affecter au financement du déficit pour l'exercice clos le 30 juin 2018 un montant total de 12 430 500 dollars provenant des revenus de placements**

(3 927 400 dollars), des recettes diverses ou accessoires (1 246 800 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 256 300 dollars) ;

c) de mettre en recouvrement le montant supplémentaire de 34 959 900 dollars, représentant la différence entre l'augmentation du crédit ouvert (47 390 400 dollars) et les autres recettes (12 430 500 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

49. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/73/816). **Compte tenu des observations et recommandations ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 464 800 dollars et ramenées de 1 023 267 600 dollars à 1 022 802 800 dollars. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 1 022 802 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/633)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/816)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/73/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/850)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2018 (A/73/750)
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (A/73/776)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget et crédit additionnel demandé pour

l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019
([A/72/789/Add.11](#) et [A/72/789/Add.11/Corr.1](#))

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les modalités de financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/72/844](#))
- Résolutions [71/301](#) et [72/293](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Résolutions [2463 \(2019\)](#), [2409 \(2018\)](#) et [1925 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité